

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 mars 2020

ENGAGEMENT DES PHARMACIES POUR PERMETTRE L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a convenu hier avec Carine WOLF-THAL, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, que, durant cette période de confinement, les victimes de violences intra-familiales pourraient se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre.

Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.

Ce dispositif permet :

- une alerte efficace et discrète vis-à-vis de la personne violente ;
- une prise en charge rapide des victimes ;
- le dépôt de plainte, le début de l'enquête judiciaire et la recherche de solutions de mise à l'abri des victimes malgré le confinement.

Chaque victime qui souhaite avoir recours à ce dispositif peut prétendre sortir de son domicile pour aller faire des courses et remplir l'attestation en cochant la case correspondante. Toutefois, il ne sera jamais reproché à une victime de violences intra-familiales parvenant à quitter son foyer de s'être échappée sans attestation.

Une signalétique est en train d'être mise au point que tous les pharmaciens pourront apposer sur la porte de leur officine pour prévenir de l'existence de ce dispositif.

Ce dispositif est avant tout destiné aux femmes victimes de violences conjugales, qui dans 80% des cas ont des enfants qui vivent au domicile familial. Il pourra également bénéficier à toutes les victimes de violences dans le cercle familial, à commencer par les mineurs.

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, déclare : *« Le confinement ne sera jamais synonyme d'impunité. Grâce au concours précieux des pharmaciens, nous garantissons à toutes les victimes une porte de sortie de leur calvaire. La lutte contre les violences intra-familiales est une priorité du Gouvernement depuis la première heure du quinquennat, elle le reste, confinement ou pas. »*

Carine WOLF-THAL, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, déclare : *« Par leur maillage territorial, les pharmacies sont au plus près des personnes concernées et une pharmacie est toujours disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les pharmaciens jouent quotidiennement un rôle*

Contact presse du Ministre de l'Intérieur :

Tél : 01 49 27 38 53

Mél : sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Contact presse de l'Ordre des pharmaciens:

dircom@ordre.pharmacien.fr

d'accueil et d'écoute de la population, et ce en toute confidentialité. Une réelle relation de confiance a pu être instaurée avec les patients car ceux-ci savent que les pharmaciens et leurs équipes sont habitués à traiter des données sensibles dans le cadre de leur exercice soumis au secret professionnel. Dans ces circonstances exceptionnelles, je tiens à adresser mes sincères remerciements au réseau des officines pour son implication dans cette cause qui vient s'ajouter à sa contribution sans relâche dans la prise en charge du Covid-19.»